



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2016

Le 27 Octobre DEUX MILLE SEIZE, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon, se sont réunis dans les locaux du Centre Administratif Intercommunal, rue de Buchenberg à CRAON sous la présidence de M. Christophe LANGOUET, Vice-Président

**PRESENTS** : Mmes et MM BEDOUET Gérard, BOIS Gwénaëlle, BREHIN Colette, CHATELLIER Martine, CHARPENTIER Michelle, CHAUVIN Maxime, CLAVREUL Yannick, COLAS Paulette, COUTARD Jean Luc, DAVID Gisèle, FROGERAIS Thierry, GENDRY Sophie, GOHIER Odile, MOREAU Jean Luc, PENE Loïc, PERRAULT Colette, RICARD Viviane, SAUVE Isabelle, TRETON Jean Paul.

**EXCUSES** : Mmes et MM BILHEUX Noëlle, BOITEUX Yves Eric, FLOURE Martine, GAULTIER Patrick, GAUTEUR Franck, JACQUET Bernard, LAURENT Jean Claude, ORY Nathalie, RESTIF Vincent, SARCEL Bernadette, TISON Hervé.

---

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 19 Septembre 2016
- RH
  - Recrutement en cours ALSH CUILLE : conventionnement avec l'AMAC
  - Point sur la réforme du régime indemnitaire
- Créance irrécouvrable : admission en non-valeur
- Bilan saison d'été
- Retour sur les commissions
  - Commission d'Admission EAJE
  - Commission Permanente
- Questions diverses

---

Le compte-rendu de la séance du 19 Septembre 2016 est approuvé

---

## ALSH CUILLE : CONVENTIONNEMENT AVEC L'AMAC POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR

Considérant le recrutement effectué par l'AMAC de CUILLE dans le cadre du dispositif CAE/CUI,  
Considérant par ailleurs le besoin de renforcer l'équipe sur l'Accueil de Loisirs de CUILLE,

Il a été conjointement convenu avec l'AMAC de CUILLE de mutualiser ce poste pour une durée maximum limitée aux 2 années prévues par le dispositif des CAE/CUI.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- DECIDE de conventionner avec l'AMAC, pour la mise à disposition de l'agent au CIAS, pour un temps de travail calculé sur la base de 0.5 ETP ; il est précisé que cette mise à disposition s'entend pour une durée maximale de 2 ans. La convention pourra être établie sur une 1<sup>ière</sup> période de 9 mois et prolongée ensuite par avenant.
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer tout document y afférent.

## INFORMATION SUR LA REFORME DU REGIME INDEMNITAIRE

Le décret n° 2014-513 du 20 Mai 2014 a instauré le RIFSEEP (Régime Indemnitaire, tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), dispositif qui vient en remplacement des autres primes et indemnités en cours ; il doit être généralisé au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 pour tous les cadres d'emploi.

Le RIFSEEP comporte 2 volets :

- Une part fixe >> déterminée par la fiche de poste et la place dans l'organigramme : l'IFSE (*Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise*)
- Une part facultative et variable >> définie selon « l'engagement professionnel et la manière de servir » : le CIA (*Complément Indemnitaire Annuel*)

Depuis quelques mois, un groupe de travail (élus, Service RH, Directrices CC et CIAS) a été constitué pour préparer cette évolution.

- ▶ Hiérarchisation des postes et définition d'indicateurs permettant la cotation des postes selon les 3 critères fixés par le décret :
  - Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
  - Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire(s) à l'exercice des fonctions
  - Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement
- ▶ Cotation des postes : de cette cotation dépendra le niveau de la part fixe de l'indemnité

Le projet sera soumis à délibération pour les 2 Assemblées (Conseil d'Administration et Conseil Communautaire) après l'avis du Comité Technique (Novembre).

Les élus présents s'interrogent sur l'obligation et les conditions de mise en place de ce dispositif dans leur commune. Il est prévu de faire le lien avec le Service Ressources Humaines, pour que leur soient transmises les informations utiles.

## ADMISSION EN NON VALEUR

Suite à la décision de recevabilité d'un dossier de surendettement par la Commission de Surendettement une procédure d'effacement de dettes a été ouverte.

Considérant l'état des produits irrécouvrables établi par les services de la DDFIP, il est proposé de décider de l'admission en non-valeur de la somme de 91.06 € (ALSH CRAON 2016).

#### BILAN DE LA SAISON D'ETE : Synthèse de la présentation

- **ALSH :**
  - **9 sites gérés par le CIAS** (Ballots, Craon, La Selle Craonnaise, Pommerieux, Renazé, Congrier/St Aignan sur Roë, Quelaines St Gault, Méral et Cuillé)
  - **4 sites gérés par les AFR** (Astillé et Courbeville, Cossé le Vivien, Simplé/Marigné)

>>> **1 091 enfants (76 328 heures/enfants)**

- **JEUNESSE :**
  - 2 sites gérés par le CIAS (Secteur de Cossé le Vivien et Commune de Renazé)
  - 1 site géré par NPA (Secteur de Craon)

>>> **494 jeunes (15 464 heures/enfants)**

- **17 SEJOURS : 315 enfants**

#### GLOBALEMENT

- **1 585 enfants et jeunes différents**
  - Des effectifs en légère baisse cet été : le nombre d'enfants diminue sur notre territoire...
- **ENCADREMENT :** l'équipe des **16 permanents** a été renforcée par le recrutement de 61 animateurs vacataires, dont 4 sont intervenus sur au moins 2 sites

#### QUALITATIVEMENT

- Une journée de préparation commune à Renazé qui a permis l'interconnaissance entre les animateurs « enfance »
- Les coopérations se mettent en place : échange d'animateur, actions communes, développement des partenariats
- Les séjours ont pratiquement tous été organisés en intercommunalité c'est-à-dire entre plusieurs sites
- Un séjour Cirque (Quelaines) très positif avec 110 enfants participants et près de 500 personnes présentes aux deux soirées organisées
- Un séjour itinérant Vélo entre les sites d'accueil à développer

#### RETOUR SUR LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- **COMMISSION PERMANENTE (29 SEPTEMBRE)**
  - ✓ 14 dossiers d'aide sociale ont été présentés
  - ✓ 5 demandes d'aides individuelles :
    - 2 aides accordées : prise en charge d'adhésion à une complémentaire santé et aide aux frais de réparation automobile pour un montant total de 409 €
    - 3 refus : frais de cantine, de réparation automobile et des impayés d'énergie

Par ailleurs entre Juillet et Septembre 11 aides d'urgence (bons alimentaires) ont été attribuées

- **COMMISSION D'ADMISSION EAJE (22 SEPTEMBRE)**

	<b>COCCINELLE</b>	<b>RIBAMBUS</b>	<b>PETITS BOUTS</b>
NBRE DE DEMANDES	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
ACCORD	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>7</b>
ACCORD EN MIXANT SITES ACCUEIL	<b>3</b>		<b>1</b>
REFUS	<b>8</b>		

Les membres de la commission d'admission font état d'une forte évolution de la demande des familles pour un accueil collectif. Si la formule de halte-garderie itinérante répond à une demande d'éveil de l'enfant, elle ne satisfait pas le besoin de garde pour les parents qui travaillent.

Il est décidé d'engager une réflexion sur des modalités possibles d'adaptation de l'offre d'accueil du jeune enfant aux besoins de la population, à la fois en terme de type d'accueil et de répartition géographique.

Il est souligné qu'il s'agit là d'un enjeu d'attractivité du territoire et de maintien d'une dynamique économique.

Cette réflexion sera à intégrer dans les travaux engagés pour l'élaboration du PEDT

## QUESTIONS DIVERSES

- **COLLECTE NATIONALE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE** : 25 et 26 Novembre  
La collecte aura lieu dans les différentes surfaces de vente alimentaire du territoire. Un appel à volontaires (bénévoles et CCAS, services jeunesse, grand public via presse et affiches) est en cours (CIAS + Communes et association le PELICAN).
- **ATELIERS D'ECHANGES**
  - TROC'PLANTES : 29 Octobre
  - Comité de Pilotage : le 6 Décembre
  - Assemblée plénière : le 15 Décembre (recherche de salle en cours)
  - Les ateliers THEATRE se poursuivent ; la programmation des représentations publiques est en cours (Janvier)
- Restitution des rencontres avec le Conseil Départemental (Organisation des Zones d'action sociale et bilan RSA 2015).
- M. CHAUVIN, Vice-Président et Ch. BURON, Directrice se sont rendus à Paris à l'invitation de l'UNCCAS pour présenter la démarche et la structuration du CIAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h